Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20261005-338-2026-URBA-AR
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

COMMUNE DE VAUREAL

ARRETE N° 338/2026/URBA

NOMENCLATURE ACTES : *8.3 Voirie*

ARRETE PERMANENT
CREATION DE NUMERO POSTAL
113 RUE NATIONALE

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

VU l'arrêté n° 200/2023/AG du 7 octobre 2023 donnant délégation de signature en direction du Conseiller municipal Monsieur Guillaume MERLET en matière d'urbanisme réglementaire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2213-28 relatif aux opérations de numérotage,

VU le permis de construire n° 095 637 26 V 0005 accordant la construction d'une maison individuelle sur la parcelle AE445, anciennement cadastrée AE132 lot 2,

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer un numéro postal pour cette nouvelle construction,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Il est procédé par la commune à un numérotage supplémentaire sur la rue du Marais, en attribuant le numéro 113 rue Nationale, conformément aux plans annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les frais de pose, d'entretien et de renouvellement de la plaque seront à la charge des propriétaires qui devront veiller à ce que le numéro inscrit soit en permanence net et lisible.

ARTICLE 3 : Aucun autre numérotage n'est admis que celui prévu au plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire par voie postale et transmis pour suite à donner aux services du Cadastre et de la direction de la Poste.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir :

- par un recours gracieux, à adresser à Monsieur le Maire de Vauréal ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- par la saisine du Préfet du Val d'Oise, en application de l'article L.2131-8 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 5 octobre 2026

Pour le Maire de Vauréal,
Par délégation,

Le Conseiller Municipal délégué
chargé de l'urbanisme,

MAIRIE DE VAURÉAL 54 (VAL D'OISE)

Guillaume MERLET

PJ : plan de situation et plan de numérotage

Date exécutoire :
13 OCT. 2026

Date de notification :
13 OCT. 2026

Date de publication en ligne :
13 OCT. 2026

Département :
VAL D OISE

Commune :
VAUREAL

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 02/10/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

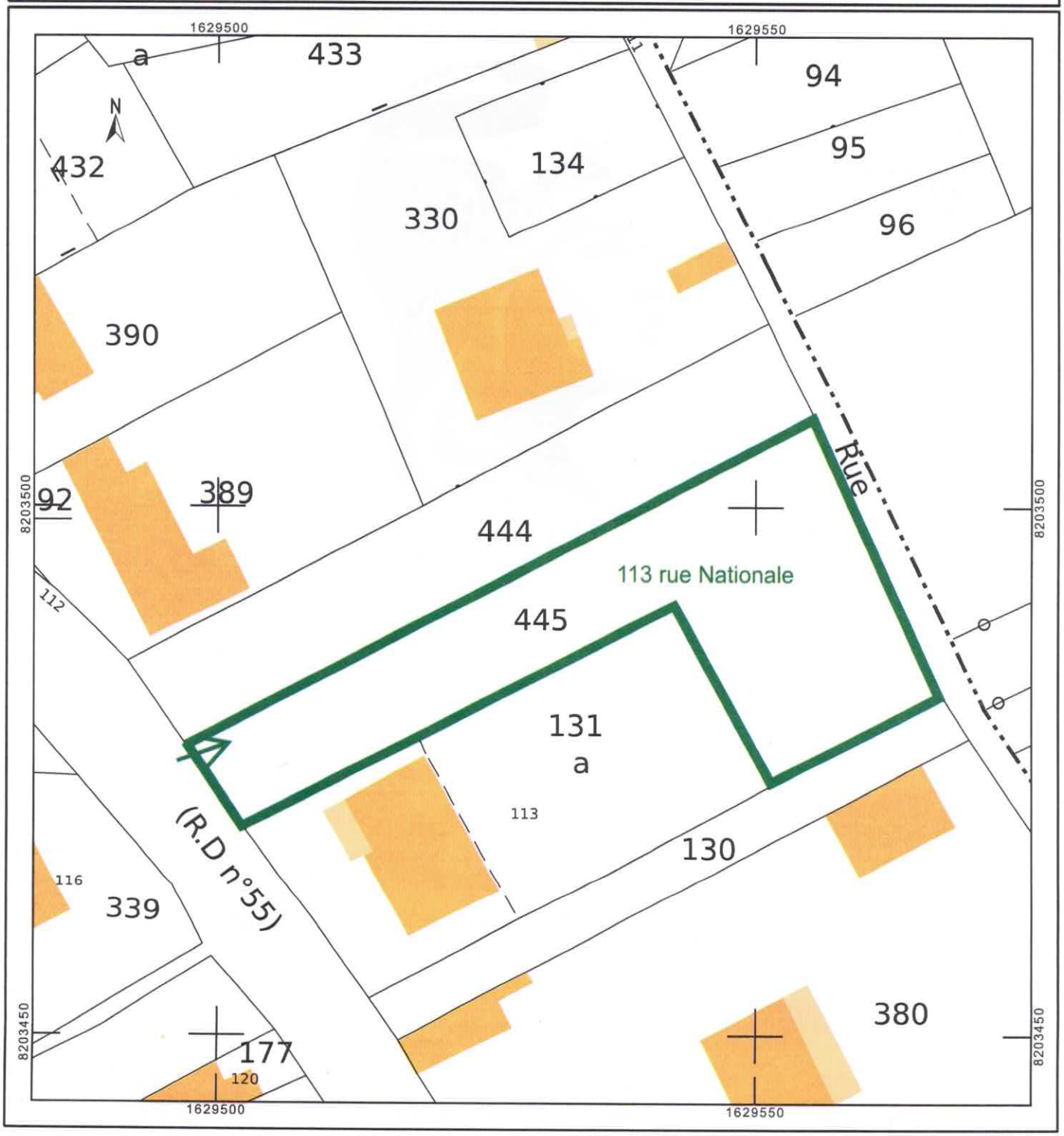
Accusé de réception en préfecture
095-219500378-20261005-339-2026-URBA-AR
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Ce plan cadastral est géré par le centre des impôts foncier suivant :

SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS
FONCIERS DU VAL D'OISE CENTRE
DES FINANCES PUBLIQUES 95093
95093 CERGY PONTOISE CEDEX
tél. 01.30.75.72.00 -fax
sdif.val-doise@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20261005-338-2026-URBA-AR
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Département :
VAL D OISE

Commune :
VAUREAL

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 02/10/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts fonciers suivant :

SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS
FONCIERS DU VAL D'OISE CENTRE
DES FINANCES PUBLIQUES 95093
95093 CERGY PONTOISE CEDEX
tél. 01.30.75.72.00 -fax
sdif.val-doise@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)